

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 89 (2001)

Heft: 1451

Artikel: Commentaire : face à la répression, une réponse collective est indispensable

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commentaire

Face à la répression, une réponse collective est indispensable

L'acquittement des quatre militantes du groupe *Bad Girls Go Everywhere* représente une victoire importante dans la lutte contre la criminalisation des activités féministes. Bilan d'une mobilisation massive.

Le 8 mars dernier, Journée internationale des femmes, une membre des Bad Girls prononçait le discours suivant sur les marches du Tribunal de Montbenon: «Comme vous le savez sans doute, hier dans ce tribunal, a été jugée la dernière des Bad Girls inculpées. Elle a été acquittée. C'est un grand soulagement, mais c'est surtout une victoire. Une victoire politique, celle des quatre inculpées et du groupe Bad Girls, qui n'ont jamais renoncé et qui n'ont à aucun moment accepté de présenter des excuses pour ce qu'elles ont toujours considéré être un travail légitime d'information sur le harcèlement sexuel. C'est une victoire pour les féministes, qui se battent depuis des années pour que des thèmes comme celui du harcèlement sexuel puissent être débattus en public (...). C'est aussi la victoire d'une forte mobilisation, près de soixante associations, groupes militants, syndicats et partis ont ensemble créé un front large pour défendre non seulement les quatre militantes accusées, mais plus largement la liberté d'expression et la liberté d'agir sur un lieu de travail. Cette mobilisation a montré que face à la répression, une réponse collective est indispensable (...)»

Objectifs atteints

Les Bad Girls constatent avec satisfaction que le comité de

soutien a atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés. En effet, trois Bad Girls ont été totalement innocentées par le plaignant lui-même au moment où il a retiré sa plainte, et la quatrième a été acquittée par le tribunal. De plus, la légitimité de la lutte contre le harcèlement sexuel a été reconnue aussi bien par le plaignant que par le juge qui a refusé de criminaliser les activités féministes. Enfin, de nombreuses personnes ont répondu à l'appel lancé et sont venues manifester leur soutien le jour du procès.

Que se serait-il passé sans mobilisation ?

L'affaire des BGGE montre que le réseau féministe est bien vivant, organisé, et efficace. Selon les militantes, le soutien massif et public qu'ont reçu les Bad Girls a joué un grand rôle dans la décision du tribunal. On peut dès lors se demander ce qui se serait passé si cette mobilisation massive n'avait pas eu lieu. Dans l'hypothèse – probable – où l'issue de l'affaire aurait été moins positive, cela signifie-t-il qu'en toute occasion semblable les féministes devront se mobiliser de la même manière? On peut également s'interroger sur l'impact du verdict rendu sur le professeur concerné. L'incitera-t-il à retirer la plainte pénale qu'il a déposée contre son ancienne assistante, et à renoncer à ses prétentions en dommages intérêts contre elle (120 000 francs)?

Couverture médiatique insatisfaisante

Une chose semble certaine. L'acquittement des Bad Girls aurait pu avoir un retentisse-

ment bien plus important si l'affaire avait été traitée différemment par les quotidiens romands. Il est en particulier déplorable qu'un quotidien réputé sérieux () ait publié, le 3 mars dernier, un article écrit par une journaliste proche de la partie accusatrice, et à laquelle il a été fait allusion à plusieurs reprises durant l'audience puis au moment du verdict. Dans un article publié le lendemain du retrait de plainte du professeur, la rédactrice faisait en effet apparaître le plaignant comme un bon prince, soucieux de rétablir au sein de l'Université «un climat de saine discussion et confiance», et déclarait – à tort – que les BGGE «reconnaissaient solennellement son innocence». Par ailleurs, il est regrettable que, durant toute l'affaire, les quotidiens aient insisté sur le fait que le professeur avait été blanchi de l'accusation de harcèlement sexuel au niveau pénal. Il aurait été plus juste de préciser que la plainte pour harcèlement sexuel avait abouti à un non-lieu, l'infraction n'ayant pas suffisamment pu être établie, et que l'inculpé n'a pas pu être renvoyé devant une autorité de jugement, faute de preuves. Enfin, le fait que, depuis le début de la procédure, la presse ait peine à reconnaître la légitimité du travail d'information sur le harcèlement sexuel, est également critiquable. En effet, les activités des BGGE ont souvent été décrites comme étant radicales et extrémistes, alors que les militantes ne faisaient que susciter le débat sur le site universitaire.

Chronologie des faits

L'inculpation

1995 Fondation des BGGE

02.97 Les BGGE participent à la campagne vaudoise d'information sur le harcèlement sexuel en distribuant le dépliant du Bureau vaudois de l'égalité.

05.97 Les BGGE organisent une conférence sur le thème du harcèlement sexuel avec la juriste américaine Catherine MacKinnon. Une assistante de l'UNIL dépose plainte contre le professeur qui l'emploie.

06.97 Une deuxième conférence a lieu, avec la participation de l'avocate Anne-Marie Barone, membre du Comité contre le harcèlement sexuel de Genève et de la psychologue Véronique Ducret.

08.97 Le professeur accusé dépose une plainte disciplinaire à l'UNIL contre les BGGE et certaines de ses membres.

09.97 Le président du Conseil de discipline de l'UNIL décide finalement de ne pas ouvrir d'enquête faute d'éléments.

10.97 Le professeur dépose une plainte pénale «contre inconnu «pour» diffamation, calomnie, injure et tentative de contraintes». Des membres des BGGE sont auditionnées en tant que prévenues par la police de sûreté, puis par le juge d'instruction qui les inculpe.

La mobilisation

1998 Constitution d'un groupe de soutien.

1999 Diffusion du tract «Faire campagne contre le harcèlement sexuel à l'UNIL: un délit?»

01.01 Diffusion du tract «Un procès arbitraire et choquant».

13.02.01 Conférence de presse du comité de soutien dénonçant la pénalisation des activités féministes.

24.02.01 Soirée de soutien aux BGGE à l'Espace autogéré (Lausanne).

01.03.01 Parution dans le *Courrier* d'un appel de soutien signé par plus de 600 personnes.

02.03.01 Parution dans *24 Heures* de l'appel de soutien. Le professeur retire sa plainte pour calomnie et diffamation.

03.03.01 Action sur la place de la Palud annonçant le procès. Les BGGE rédigent un communiqué de presse annonçant le retrait de plainte.

06.03.01 Procès des BGGE. Soirée de soutien à l'Espace autogéré de Lausanne.

07.03.01 Les BGGE sont acquittées par le Tribunal de police de Lausanne.

08.03.01 Journée internationale des femmes sur le thème des violences.

Plus de souvenirs sur le site: <http://www.go.to/bgge>.

kl

kl